

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-04-067

**CREATION D'UN POSTE
D'ASSISTANT(E)
ADMINISTRATIF(VE) DANS
LE CADRE DU PARCOURS
EMPLOI COMPETENCES**

**SEANCE
DU 6 JUIN 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
29 MAI 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Yves MENEZ**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) Suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur Philippe CHARRIER (Chamant)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur Jacky MELIQUE (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur Sylvain LEFEVRE (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
sui(vent) :**

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président en charge des affaires générales. Ce dernier propose la création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences afin d'exercer les missions suivantes : gestion du courrier, accueil téléphonique, mise en place du suivi du recueil des actes administratifs, élaboration des courriers, rédaction des comptes-rendus et procès-verbaux des réunions. Il est indiqué que l'agent en charge de ce poste doit être prochainement déployé sur le service communication, au regard de l'évolution des demandes.

Il précise que la personne sera recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Monsieur le Président précise que la durée hebdomadaire afférentes à l'emploi doit être au minimum de 20 heures. De même, la durée du contrat ne peut pas dépasser 24 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur Alain BATTAGLIA propose de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Assistant(e) de gestion administrative (*fiche de poste annexée*),
- Durée du contrat : Neuf mois (durée minimum renouvelable sous réserve de l'accord du Pôle emploi),
- Durée hebdomadaire de travail : 32,00 heures,
- Coût annuel brut estimé (sur 12 mois glissants) à 14 051,76 euros soit environ 80% du SMIC (*déduction faite de l'allègement de charges d'environ 4 694,04 euros à l'année*) soit un coût mensuel brut estimé à 1 170,98 euros.

Et d'autoriser Monsieur le Président à intervenir à la signature de la convention tripartite avec le CDG 60 et le Pôle emploi, et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Considérant que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Considérant que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Considérant que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise souhaite recruter un agent contractuel au sein du service affaires générales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président en charge des affaires générales, par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « POUR », 2 voix « CONTRE », 10 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Président,
- **DECIDENT D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 12 JUIN 2019
Et de l'affichage le : 12 JUIN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 12 JUIN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER